

BAC PROFESSIONNEL

CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES



Objectifs de la formation

La formation a pour objet de dispenser un diplôme de niveau 4 permettant d'acquérir un emploi d'ouvrier/ouvrière hautement qualifié.e. L'apprenant exerce son activité en position de chef.fe d'équipe d'une unité de production ou de transformation dans une entreprise horticole spécialisée, une station de recherche ou expérimentale, un service de collectivité territoriale, ou encore une structure d'insertion. Les productions horticole peuvent être vivrières (fruits et légumes) ou ornementales (arbres, arbustes, fleurs, plantes médicinales et aromatiques) ou encore semences.

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse aux élèves de troisième et/ou de CAP qui s'intéressent à la production horticole et qui recherchent une formation pratique.

Poursuite d'études/débouchés

Le titulaire du Bac pro Conduite de Productions Horticoles peut suivre des formations complémentaires : certificats de spécialisation ou BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole). Ainsi, grâce à ces formations, l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié.e en horticulture peut assurer la conduite et la gestion technico-économique d'un atelier ou d'une entreprise en toute autonomie. Il ou elle devient alors chef.fe de culture, technicien.ne, gérant.e, ou chef.fe d'entreprise horticole. Une évolution est également possible vers des métiers à caractère transversal comme le commerce ou la transformation.

Contenu de la formation

Le candidat au Bac Pro Conduite de Productions Horticoles (CPH) suit et valide **des capacités générales** telles que la communication, dans un contexte social et culturel, la communication en langue étrangère (anglais). Il développe sa motricité, et met en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques.

Il suit et valide également des **capacités professionnelles spécifiques** nommées SPV (Situations Professionnelles Vécues). Celles-ci sont vécues en stage ou sur l'exploitation horticole de l'établissement, avec par exemples :

- raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes
- organiser le travail d'un chantier horticole
- animer une équipe de travail
- effectuer des opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations

Pourquoi choisir Tours-Fondettes agrocampus ?

Les élèves suivent :

- des séances de **travaux pratiques variés** toutes les semaines sur l'exploitation de l'établissement (6 ha de maraîchage et 3.500 m² de serres et tunnels de production)
- un chantier-école sur un site partenaire du lycée = Jardins perchés 700 m² de culture sur les toits,
- un module d'adaptation professionnelle en : « **conduite de culture maraîchère biologique** », Espace Test AB 1000 m² sous abri
- **14 à 16 semaines de stages** en milieu professionnel
- **Des enseignements à l'initiative de l'établissement : 112 heures** sur les deux années de formation, pour consolider les compétences méthodologiques ou professionnelles, ou pour aider les élèves dans la construction de leur projet professionnel
- Enseignement supplémentaire possible « **Section Européenne** » (2 heures par semaine)
- Enseignement facultatif possible en fonctions des places « **Musculation - Santé - Forme** » (3 heures par semaine, en deux séances de 1h30, le soir après les cours)
- Deux Projets de classe en 1^{ère} et un en Terminale



Modalités d'évaluation

Les candidats sont évalués en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT).

Les examens sont présentés sous la forme d'épreuves :

- Epreuve E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde
- E2 : Langue et culture étrangères
- E3 : Motricité et santé
- E4 : Culture scientifique et technologique
- E5 : Choix techniques
- E6 : Expérience en milieu professionnel
- E7 : Pratiques professionnelles
- Épreuve facultative: « Section Européenne » (seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'inscription de la mention sur celui-ci)

